

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD539

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Nury, M. Cinieri, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Neuder, M. Jean-
Pierre Vigier, M. Juvin, Mme Anthoine, M. Boucard et M. Descoeur

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

7° Tout projet industriel dont la délocalisation à l'étranger résulterait en des émissions de gaz à effet de serre supérieurs.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Grâce à l'énergie nucléaire dont s'est dotée la France, réindustrialiser notre pays permet de lutter contre les émissions de carbone globales.

Or, cette réindustrialisation aux effets sociaux et climatiques bénéfiques est entravée par des mouvements faussement écologistes et vraiment anticapitalistes, comme à Liffré, en Ille-et-Vilaine, où le projet d'usine Bridor a dû être abandonné au profit d'une installation à l'étranger à cause d'oppositions des prétendus « □écologistes□ ». Cette perte d'investissement sera défavorable au climat.

Le présent amendement vise donc à faire bénéficier des facilités du présent article tout projet industriel.